

Accastillage

Tout sauf accessoire

Fraikin

aime les carrossiers

Les plastiques

Réparations à toute épreuve



Carrosserie

MATÉRIELS ET TECHNIQUES POUR LE TRANSPORT ET LA RÉPARATION AUTOMOBILE

INTERVIEW > P. 8

Patrick Cholton

Nouveau président
de la FFC



ISSN 0248 174X - N°633 - Avril 2014

PROSPECTIVE > P. 42

Peut-on imaginer
la voiture de demain ?



LOUER POUR PRÊTER

Il faut aussi rappeler que l'exigence des assureurs ne s'arrête pas là, en ce qui concerne ce service. Les véhicules concernés sont normés. Les carrossiers sont aussi soumis à des contraintes d'âge et de kilométrage par les apporteurs d'affaires. A ce sujet, Nicolas Franchet souligne que « le plus souvent, les assureurs imposent la mise à disposition de véhicules comptant moins de trois ans d'âge et ayant moins de 60 000 kilomètres au compteur. Certains poussent même à proposer plusieurs catégories de véhicule ». Ce qui impose presque toujours les carrossiers à louer les véhicules qu'ils prêtent à leurs clients.

Les réparateurs doivent donc désormais mobiliser un budget pour entretenir un parc de véhicules de courtoisie et le gérer. Celui-ci est devenu un poste à part entière dans leur entreprise. Une contrainte qui ne leur permet que rarement de gagner de l'argent. A eux, d'en perdre le moins possible en rendant ce service. A cette fin, certains réseaux ont conclu des partenariats avec des loueurs de longue durée, afin de réduire le coût de la location pour leurs adhérents.

Les véhicules de courtoisie d'Olivier Pourtout sont à la fois des loués et appartenant en propre à sa carrosserie.

PERTE D'ARGENT

Car la note peut-être salée, dans certains cas. Ainsi, Olivier Pourtout explique que « le problème, c'est quand le prêt dure trop longtemps. Parfois, les assureurs ne paient que cinq ou six jours de prêt, alors que celui-ci a couru sur trois semaines. De plus, le dédommagement, pour le prêt du véhicule, est souvent de moins en moins bien payé. Certains ont même abaissée cette somme de 18 à 10 euros ! ».

De son côté, Nicolas Franchet rapporte que « le plus souvent, les assureurs ne prennent pas en compte les chantiers qui prennent du retard dont le carrossier n'est pas responsable. Notamment dans les cas de litige avec l'expertise ou de retard dans la livraison de pièce »... Des contretemps qui peuvent durer jusqu'à un mois dans certains cas. Dans de telles situations, les réparateurs perdent d'autant plus d'argent sur le poste des véhicules de courtoisie. Car, évidemment plus un véhicule est prêté longtemps, moins nombreux sont les clients à pouvoir en bénéficier.

ELEVER SES TARIFS

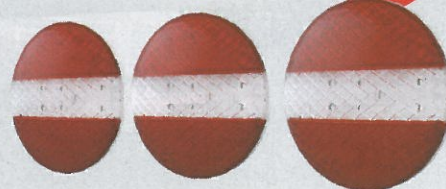
Du coup, chez Précisium, « nous incitons les carrossiers agréés à avoir un taux public

LED
autolamps

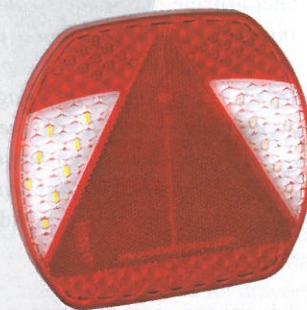
Garantie
5 ans



Garantie
3 ans



**UN FABRIQUANT DE
SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE
100% LED**



Garantie
5 ans



Garantie
5 ans

**ELCTRO
MAINTENANCE**

Electro Maintenance S.A.
04 90 94 14 09
www.electromaintenance.fr